

Renfort du cadre institutionnel et légal

Atelier "Economie du patrimoine et financement de la conservation"

Damas, Syrie, 6 - 8 juin 2010

RECOMMANDATIONS

INTRODUCTION

- Les participants à l'Atelier Euromed Heritage de Damas, relatif à l'économie du patrimoine et au financement de la conservation, ont procédé à un examen de la situation dans les pays partenaires méditerranéens, par des comparaisons entre eux et avec les orientations des instances internationales et des pays européens. Ils ont entendu des exposés théoriques et des témoignages concrets.
- Avec grand intérêt, ils ont pris note des développements récents des analyses économiques et des montages financiers innovants permettant de mobiliser des ressources en faveur du patrimoine.
- Ils tiennent à rappeler que le patrimoine peut prendre différentes formes matérielles ou immatérielles, mais reste un bien irremplaçable qui appelle un traitement échappant à une logique purement économique. Il est donc essentiel de toujours veiller, dans la durée, à la sauvegarde des valeurs culturelles et sociales, de l'authenticité et de l'intégrité du patrimoine.
- Il est indispensable de partir du contexte historique, culturel, économique, social et institutionnel de chaque pays pour élaborer des plans d'action, opérationnels à court terme et ambitieux sur le long terme.
- Il est important aussi de s'inscrire dans une vision globale :
 - a. pour couvrir toutes les catégories de patrimoine (meuble et immeuble, matériel et immatériel, culturel et naturel...).
 - b. pour assurer une conservation intégrée et durable qui considère le patrimoine comme facteur d'identité, de cohésion sociale et de développement local, tenant compte des impératifs de la vie contemporaine et de la multiplicité des acteurs concernées, qu'ils relèvent du secteur public, du secteur privé ou de la société civile.

1. LA VALEUR ECONOMIQUE DU PATRIMOINE;

- Les experts économistes considèrent que le patrimoine est un capital culturel, et que les dépenses de conservation / restauration / réhabilitation sont de réels investissements, avec des retombées économiques et sociales directes et indirectes, à court et à long terme.
- Il est nécessaire d'adapter les méthodes économiques et outils financiers au contexte national ou local :

- en identifiant des indicateurs appropriés couvrant les aspects culturels, économiques et sociaux, correspondant à chaque situation et permettant de suivre leur évolution;
 - en procédant à des analyses économiques et stratégiques en vue d'éclairer la prise de décision (SWOT/AFOM, étude d'impact, coûts/bénéfices, multicritères...).
- Des plans généraux de développement économiques et sociaux, liés à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et au logement, doivent permettre de contrôler les valeurs foncières et de prévenir les risques de "gentrification", de dépeuplement ou de "muséification".
 - L'importance économique de la conservation préventive et de l'entretien régulier doit être dûment prise en compte, selon l'adage : "mieux vaut prévenir que guérir".
 - Dans tous les pays dont le patrimoine est important, on observe les retombées économiques substantielles du tourisme culturel.
Il importe toutefois de prendre des précautions pour éviter les effets pervers :
 - a. par la maîtrise des flux des visiteurs et des aménagements associés pour garantir la bonne conservation du patrimoine et s'assurer que les retombées économiques bénéficient en premier lieu aux populations locales;
 - b. en prévenant les menaces sur l'authenticité de la vie culturelle et sociale locale, en la valorisant comme un atout de qualité et comme facteur d'intégration;
 - c. en valorisant l'artisanat local et les pratiques culturelles des communautés d'accueil, comme témoins du patrimoine immatériel et comme source de revenus directs, tout en soutenant la créativité artistique.
 - d. en développant le tourisme interne;
 - Il importe de promouvoir les compétences nationales et locales par une formation aux métiers du patrimoine et aux savoir-faire traditionnels.
 - Pour optimiser les possibilités d'investissements et de retombées économiques, il convient de favoriser un climat général positif, soutenu par une culture patrimoniale et une sensibilisation publique, notamment par la participation active des populations locales.
 - Il faut aussi un cadre légal, réglementaire et institutionnel favorable. Il est nécessaire de prendre en compte à la fois les dépenses d'investissement, d'entretien et de fonctionnement. Notamment, un financement est à prévoir pour les études préalables. Il convient aussi que les professionnels du patrimoine reçoivent des rémunérations revalorisées, davantage en rapport avec l'importance de leurs responsabilités et des budgets dont ils ont la charge.

2. LE FINANCEMENT DE LA CONSERVATION.

- Les financements doivent être adaptés aux situations particulières, pour tenir compte de la grande diversité des patrimoines et de la multiplicité des acteurs et des parties prenantes.
- Il convient de tenir compte des cas spécifiques de management complexe, nécessitant des montages financiers et la mobilisation de diverses sources de financement, comme la gestion de grands sites et musées ou les opérations intégrées de réhabilitation des villes et villages anciens.

- De manière générale, il faut considérer les financements publics comme l'amorce de partenariats public-privé, en vue de mobiliser les ressources des propriétaires et du secteur privé.
- Il importe de toujours affirmer la responsabilité première des autorités publiques. Ce qui peut parfaitement être compatible avec une délégation de la direction d'opérations complexes à des organes spécialisés, publics ou semi-publics de type : agences de valorisation, agences de développement et/ou de réhabilitation urbaine, concessions...
- En s'inspirant des pratiques en cours dans tel ou tel pays, une panoplie de mesures financières est à développer, en cherchant la meilleure allocation par rapport aux diverses dépenses :
 - a. accroissement des crédits publics de prise en charge directe;
 - b. octroi de diverses formes de prêts;
 - c. offre de subventions ou de *matching grants*;
 - d. incitations fiscales;
 - e. constitution de fonds de roulement, etc...
- Un soutien aux fondations et au mécénat permet de susciter un effet multiplicateur. En particulier, il est recommandé de mobiliser et d'accompagner les institutions propriétaires et gestionnaires de biens patrimoniaux, comme les *waqfs* (ou *habous*) dans certains pays.
- Les responsables de sites devraient être mieux encouragés à une gestion dynamique et à l'accroissement des recettes propres, par la rétrocession de ces recettes, au moins en partie, ou via le recours à des initiatives telles que l'exploitation de l'image, les produits dérivés, etc... Dans ce sens, il est souhaitable que les grands musées et les projets importants puissent compter sur des responsables formés à la gestion.
- Pour concrétiser une volonté politique à long terme de valorisation du patrimoine, un meilleur encadrement réglementaire est nécessaire, avec mises à jour régulières pour tenir compte de l'évolution des possibilités financières et des nouvelles pratiques de gestion.

3. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE.

- Il convient de tenir compte de l'importance des contributions des institutions internationales dans la promotion du patrimoine (UNESCO, Union Européenne...) et en particulier de la part des institutions financières (Banque mondiale, Banque Européenne d'Investissement, FADES,...) et des fondations internationales. Il faut aussi prendre en considération les nombreux accords bilatéraux entre pays. Ces coopérations internationales fournissent des ressources majeures dans tous les domaines : archéologie, musées, monuments et villes historiques, artisanat,...
- Les gouvernements nationaux doivent toutefois veiller à garder la maîtrise de ces programmes et à ce que les intérêts culturels, économiques et sociaux du pays soient bien servis. Cela suppose une stratégie nationale et locale qui permette d'intégrer des soutiens extérieurs dans une programmation concertée, volontaire, avec ordre de priorité.
- Il y a lieu de solliciter les écoles de gestion ou les institutions spécialisées de formation, comme l'ICCROM, pour l'organisation de formations économiques et financières destinées aux professionnels du patrimoine.

- Les organisations internationales non gouvernementales, comme l'ICOM et l'ICOMOS, avec leurs comités scientifiques traitant des questions économiques, offrent la possibilité de contacts et d'expertises.

4. SUIVI DE L'ATELIER.

- Il est vivement souhaitable que soient organisés, dans les pays partenaires, des ateliers de formation aux questions de financement pour les professionnels du patrimoine et autres responsables financiers ou opérateurs, notamment en vue de tirer les leçons des expériences déjà menées dans des pays comparables, à la lumière des publications du Conseil de l'Europe;

- Dans chaque pays, il convient de préparer des projets pilotes de financement et de gestion de musées ou de sites, ou bien encore de réhabilitation urbaine intégrée, basés sur des méthodes d'analyse économique permettant d'évaluer la rentabilité des investissements et un monitoring opérationnel.

- Les pays partenaires sont invités à avoir recours aux possibilités de consultance technique offertes dans le cadre du programme Euromed Heritage pour traiter de problématiques particulières.